



## Négociations à Radio-Canada

## Des textes complets déposés avant les Fêtes

Après une pause convenue entre les parties, les échanges ont repris mardi dernier à la table de négociation. Les dernières rencontres nous ont permis de poursuivre les discussions avec la partie patronale sur plusieurs demandes apparaissant dans les projets respectifs et, dans la mesure du possible, d'obtenir certains éclaircissements quant aux demandes portées par l'employeur.

Ces travaux nous ont donné l'occasion d'annoncer notre intention de déposer l'ensemble des textes de convention collective relatifs aux demandes syndicales avant le congé des Fêtes. Une nouvelle accueillie positivement par nos vis-à-vis patronaux, qui n'ont toutefois pas été en mesure de nous confirmer de pouvoir en faire autant d'ici la pause de Noël.



Au cours des dernières rencontres, nous avons abordé différents scénarios qui pourraient conduire à une décentralisation de certains aspects de nos relations de travail, dans le cadre des discussions relatives au comité de relations de travail prévu à l'article 12 de la convention collective. Le souhait d'octroyer aux parties locales l'autonomie nécessaire pour régler des problèmes quotidiens, tout en leur donnant les ressources nécessaires et l'encadrement requis, fait partie des préoccupations que nous avons soulevées.

Ces échanges nous ont également permis de survoler les points de vue des parties patronale et syndicale quant aux enjeux de climat de travail, de harcèlement psychologique et de traitement des plaintes.

Jusqu'à ce jour, les propositions de la direction de Radio-Canada se résument à une mise à jour des textes de la convention collective en fonction des avancées législatives au pays.

Rappelant à l'employeur que nous n'avions pas le mandat de négocier le minimum déjà prévu aux lois, notre comité de négociation a réitéré le sens des demandes syndicales quant à l'assainissement de nos milieux de travail : mettre fin à l'unilatéralisme de la direction de Radio-Canada en mettant sur pied un comité paritaire d'accueil des plaintes, dans le respect de la confidentialité des parties. En amont des processus de plaintes, des ressources de médiation du gouvernement fédéral sont disponibles et doivent être utilisées, a fait valoir notre comité de négociation. Des mesures d'évaluation des charges de travail doivent également être élaborées conjointement et mises à contribution pour régler les problèmes de surcharge de travail, de non-remplacement et d'épuisement professionnel.

À cet égard, nous avons questionné le comité patronal de négociation quant à l'entrée en poste et, surtout, au rôle attribué à Andrea Morrison, nouvelle médiatrice principale de Radio-Canada, dont la nomination fut récemment annoncée par Diane Girard, Commissaire à l'éthique de la société publique. Soulignant la pertinence de nos interrogations, le comité patronal de négociation n'a pas été en mesure de nous répondre, du moins pour l'instant.

Rappelons que, jusqu'à aujourd'hui, le STTRC-CSN n'a toujours pas été officiellement informé par la Société Radio-Canada de la création du poste de médiatrice principale, ni de son rôle ou du mandat qui lui est confié. Notre syndicat a néanmoins eu l'occasion de rencontrer Mme Morrison et de saluer son entrée en poste le 28 novembre dernier, à l'invitation de la Commissaire à l'éthique. Nous verrons, selon les réponses de nos vis-à-vis, comment cette nouvelle donne peut s'inscrire, le cas échéant, dans le cadre des demandes que nous avons formulées pour soutenir les différents milieux aux prises avec un climat malsain ou des dynamiques de travail difficiles.







